

Rénovation et modernisation du système de chauffage ÉCOLE MATERNELLE JEAN ROSTAND ET MAISON DES ASSOCIATIONS À FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Nouvelle-Aquitaine, département des Deux-Sèvres (79)
Commune de 2 899 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :



Fiche d'identité

Porteur du projet :

Commune de Frontenay-Rohan-Rohan

Les autres acteurs :

Diagnostic : Laurent GUILLON Architecte,
Ballini O.E.B., Bet ITF

Le projet en bref :

- Réfection de la couverture (école) et de la charpente (maison des associations)
- Isolation des combles et des parois verticales
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Amélioration de la ventilation

Les points forts :

#panneaux rayonnants #pompe à chaleur
#rénovation toiture



OLIVIER POIRAUD

Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

Pourquoi avoir rénové ?

Il était important pour nous de proposer aux habitants et à nos associations des bâtiments communaux dignes de ce nom, agréables et fonctionnels. Ce sont deux gros chantiers : réfection des toitures, charpentes, huisseries, isolation, désamiantage, pose de systèmes de chauffage moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Réhabiliter ces bâtiments communaux, c'est donner une nouvelle vie à l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettrons aux générations à venir.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le financement du projet ?

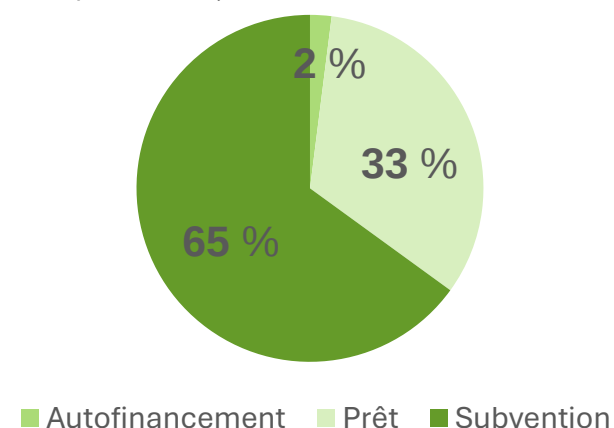
Les coûts des travaux ont été fortement impactés par les hausses des matériaux, répercutées malgré une signature de marchés antérieure à la crise. Ce sont des investissements à très fort impact budgétaire sur nos petites communes. Mais en parallèle, avec l'installation de nouveaux chauffages et l'isolation plus performante, on table sur 60 % d'économie d'énergie sur la Maison des associations et 40 % sur l'école.

Sources : la Nouvelle République & Ouest France



Plan de financement

Le montant du projet s'élève à 755 730€. Il est financé par un prêt de 250 000€ accordé par la Banque des Territoires via le programme EduRénov. Le montant total des subventions est de 487 840€ (269 310€ de la DETR et de la DSIL, 76 530€ de l'Agglomération (CAN), 34 335€ du Syndicat d'énergie (SIEDS) et 17 665€ du Conseil départemental). La ville a autofinancé 17 890€.



EduRadar

L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.

